



Droit, économie, culture, société et cinéma

Organisé chaque premier semestre universitaire, et pour la huitième année en 2024, ce cycle de projections-débats de films documentaires ou de fictions français et étrangers a pour objectif de permettre d'approfondir et de renforcer la culture générale, juridique et personnelle.

A la différence d'autres formes de visionnage les séances sont envisagées en regard de thèmes précis, développés dans une bibliographie, des compléments et des renvois internet disponibles dans la fiche ci-jointe et/ou sur le moodle du cours accessible à tous les étudiants de l'USMB (<https://moodle.univ-smb.fr/course/view.php?id=18383>)

Il est bien entendu possible (et même très recommandé pour renforcer sa culture générale) de suivre la totalité des projections indépendamment du fait de choisir le cours en tant qu'enseignement évalué (possibilité ouverte seulement aux étudiant(e)s de licence).

- **Toutes les séances se déroulent les jeudi de 13h15 à 16h30 (Domaine Universitaire Jacob Bellecombette amphi A1).**
- **L'entrée est libre.**
- **Les dates prévues en 2024/2025 sont les jeudi 03/10 ; 10/10 ; 07/11 ; 21/11 ; 28/11**

Le programme et les compléments sont communiqués et mis en ligne au minimum une semaine avant chaque projection.

Un cycle spécial est proposé cette année sur le thème « **Défense environnementale** ».

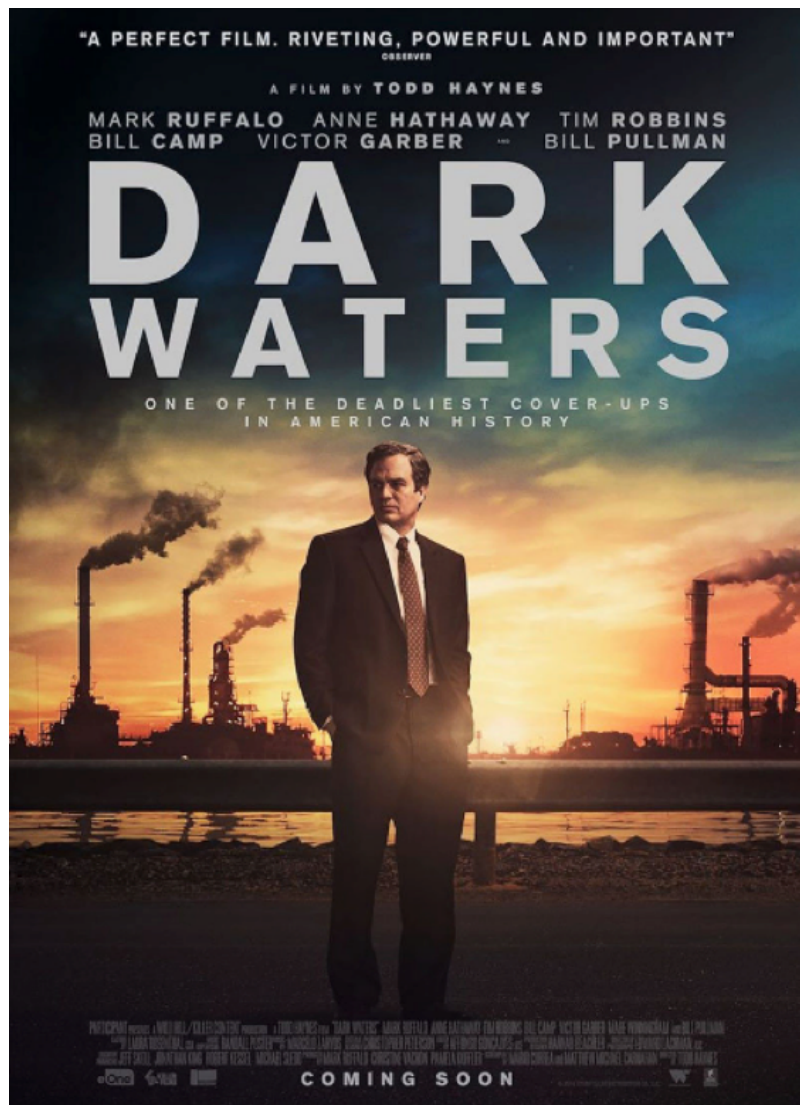
Il comprend trois films de fiction récents et un documentaire en avant-première. Il permettra d'évoquer plusieurs domaines et formes de défense environnementale contemporaine, leur articulation et leur mise en image cinématographique, avec dans l'ordre.

1. *Dark Waters* (2019).
2. *Goliath* (2021).
3. *Amazonia. Cœur de la terre mère* (2024).
4. *How to Blow Up a Pipeline* (2022).

Un dernier film de fiction, *Reprise en main* (2022), sera présenté en collaboration avec Monique Calvi. Il se déroule dans la région proche (Haute-Savoie) et évoque le thème congruent de la maîtrise industrielle et de l'avenir local dans le contexte du capitalisme internationalisé.

Coordination et renseignements : frederic.caille@univ-smb.fr

Semaine 40 – jeudi 3 octobre 2024 - 13h15/16h30



Coproduit par son acteur principal, et retraçant l'histoire vraie du combat d'un avocat isolé contre l'une des plus puissantes multinationale de la chimie de la planète, *Dark Waters* a été considéré comme l'une des premières incursion engagée de l'industrie cinématographique américaine dans la sensibilisation pro-environnementale. Le film dénonce l'incroyable scandale sanitaire des « polluants éternels » et les effets de leur insertion dans la chaîne du vivant, jusqu'aux humains. Film judiciaire, film « sanitaire » (médecins et scientifiques jouent un rôle important), film engagé, il amène chacune et chacun, sans nul doute, comme cela a été relevé dans divers commentaires, à regarder autrement sa poêle à frire en Téflon...

Le film est appuyé sur l'histoire vraie de Rob Billot et de son combat contre le PFOA, composé fluoropolymère présent notamment dans le revêtement antiadhésif Téflon (lancé en 1961 par l'entreprise DuPont) et de nombreux autres produits du quotidien (moquettes, habits, Goretex...). Rob a tout pour devenir un héros du droit : ayant passé enfant certains de ses meilleurs moments chez sa grand-mère près d'une ferme des Appalaches, et devenu un juriste environnementaliste réputé d'un grand cabinet de 200 « lawyers » travaillant exclusivement pour les plus grandes firmes chimiques, il va accepter d'écouter le récit d'un fermier des environs du lieu mémoriel de son enfance, puis décider, à rebours de sa pratique professionnelle et de ses intérêts, de s'emparer de sa cause. Spécialiste de l'application de la loi américaine de réparation des sites pollués, et défenseur depuis des années des grandes firmes dans la détermination des responsabilités, il va décider de retourner son savoir en faveur des citoyens et des victimes contre ses anciens employeurs. Le film suit la mise en route et l'évolution de sa plainte déposée en Virginie en 1999 contre DuPont, dont les profits découlant des PFOA atteignent alors annuellement le milliard de dollars. On pourra vérifier, par l'article du New York Times de 2006 qui a publicisé l'affaire et initié le projet du film, que ce dernier suit de près la remarquable prise de conscience de ce juriste atypique et issu d'un milieu modeste :

<https://www.nytimes.com/2016/01/10/magazine/the-lawyer-who-became-duponts-worst-nightmare.html>

Sorti en salles il y a environ 5 ans, *Dark Waters* rencontre aujourd'hui plus que jamais l'actualité de diverses problématiques de la recherche française.

On mentionnera particulièrement l'identification d'importants rejets de polluants éternels dans les environs de Lyon et les controverses qui en découlent. Les mêmes logiques de dissimulations de preuves, routines/complicités des autorités sanitaires et des scientifiques dans la non prise en compte des problèmes semblent observables. On ira lire ici un premier compte-rendu récent (oct. 2022) de recherches de sciences sociales en cours sur la région lyonnaise et son célèbre « corridor de la chimie » : <https://metropolitiques.eu/De-l-incertitude-scientifique-a-l-ignorance-strategique.html>

Au centre de la réflexion en science politique et sociologie sur ces questions se trouve la notion de « production institutionnelle d'ignorance », laquelle interroge les stratégies conscientes (« les marchands de doute » du tabac par exemple) ou involontaires (le fonctionnement des organismes de contrôle, les disciplines scientifiques et leurs protocoles) qui conduisent à la production d'ignorance dans des domaines sanitaires ou environnementaux essentiels (les deux apparaissent dans le film comme nous pourrions en débattre). Pour un premier regard sur cette notion, que nous retrouverons dans le second film du cycle, voir par exemple la synthèse en introduction de l'article suivant, significativement intitulé « Comment ignorer ce que l'on sait ? » : <https://shs.cairn.info/revue-francaise-de-sociologie-2015-1-page-105?lang=fr>